



DÉLIBÉRATION N° 22

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2024**

OBJET : Ajustement du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2024

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	10
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	7	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 11 juin 2024 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 19 juin 2024, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES élus par le Conseil Municipal.

Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Joël BARDEL, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Monsieur Baptiste NOUGUIER, Administrateur élu, par Madame Hélène COURADES
Madame Marie-Paule BLADIER, Administratrice nommée, par Monsieur Laurent PASCAL

Administrateur absent: /

Administrateur excusé:

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

Acte publié électroniquement
le 24 JUIN 2024

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUILLET 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le tableau des effectifs au 31 décembre 2023, approuvé par délibération du Conseil d'administration le 26 février 2024,

VU la liste des emplois transformés, créés, supprimés repris au sein de l'annexe ci-jointe,

VU l'avis du Comité social territorial du 14 juin 2024,

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT que la modification du tableau des effectifs relève de la compétence du Conseil d'administration du CCAS,

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir à jour le tableau des effectifs, de créer, transformer et supprimer des postes pour répondre aux besoins de la Collectivité,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : De transformer les emplois listés en annexe.

ARTICLE 2: De modifier le tableau des effectifs conformément à la présente délibération.

ARTICLE 3: D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.



Pour extrait conforme,
Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20240619-20240622-DE
Date de télétransmission : 24/06/2024
Date de réception préfecture : 24/06/2024